

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20201125-D202085-DE
Reçu le 26/11/2020

délibération :
D_2020_8_5

L'an deux mille vingt, le mercredi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 17 Novembre 2020

Présents : 17

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame CORBIN Manitaritiana

Votants : 19

**Objet : Création d'un poste
d'adjoint technique territorial
à temps complet**

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Madame PRUDHOMME Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

Absent(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

Excusé(s) : Madame PRUDHOMME Cécile

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi SARRAT

Madame Le Maire rappelle qu'un agent a quitté la collectivité par voie de mutation le 4 octobre 2020. Pour le remplacer, la collectivité a fait appel à une société intérim. Au vu du travail réalisé et pour faire face aux besoins du service technique, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et ce à compter du 1^{er} janvier 2021. L'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale correspondant à ce grade,
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à ce recrutement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **CRÉE** un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et ce à compter du 1^{er} janvier 2021. L'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale correspondant à ce grade,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce recrutement.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 25/11/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 26/11/2020

